

189	Conseil canadien des relations ouvrières.....	8,000 00
190	Conférences internationales du Travail.....	61,118 00
191	Gazette du Travail, autorisée par la loi du ministère du Travail .....	120,948 00
192	Organisation et utilisation efficace de la main-d'œuvre agricole, y compris recrutement, transport et placement sur des fermes et dans les industries connexes des ouvriers, et aide aux provinces à cet égard en conformité des accords pouvant être conclus à cette fin entre le ministre du Travail et les provinces avec l'approbation du Gouverneur en conseil.....	255,000 00
	Résolutions à rapporter.	

Rapport à recevoir, le comité des subsides devant siéger plus tard aujourd'hui.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le Bill n° 391, Loi modifiant le Code criminel, avec les amendements suivants:—

1. *Page 4, ligne 13:* Après le mot “ans”, ajouter “qui ne détient pas un permis valide selon la formule 76C”.

2. *Page 4, lignes 14 à 22, inclusivement:* Retrancher le paragraphe (2) de l'article 120 et substituer ce qui suit:

(2) Nonobstant l'article cent vingt-sept, un agent de la paix qui trouve une personne âgée de moins de quatorze ans en possession d'une arme à feu, d'un fusil à vent, d'un pistolet à vent ou de munitions pour l'une des armes susdites sans un permis valide selon la formule 76C couvrant cette arme à feu, ce fusil à vent, ce pistolet à vent ou ces munitions, peut les saisir, et une fois saisis, ils sont confisqués au profit de Sa Majesté, et il peut en être disposé ainsi que peut l'ordonner le procureur général.

3. *Page 6, ligne 43:* Après le mot “formule”, retrancher le mot “soixante-seize”, et substituer “76 ou la formule 76C”.

4. *Page 7, ligne 21:* Après le mot “formule”, retrancher le mot “soixante-seize”, et substituer “76 ou la formule 76C”.

5. *Page 18:* Immédiatement après la formule 76B, insérer la formule suivante:

#### FORMULE 76C

Permis autorisant un mineur à acquérir des armes à feu

Le présent permis autorise.....  
de .....  
âgé de .....ans, à acquérir et avoir en sa possession l'arme à feu,  
le fusil à vent, le pistolet à vent ou les munitions pour l'une des armes  
susdites, décrits comme suit: .....  
Le présent permis est valide pour la période .....  
.....  
Date d'émission

.....  
(Signature de la personne autorisée  
à émettre des permis)

.....  
Adresse